

Compte rendu d'AG du GAC, jeudi 18 décembre 2014.

30 membres présents + 4 pouvoirs sur 51 adhérents

Bilan financier :

Total des recettes (cotisations)= 1020€

Total des dépenses (assurance, site internet, achat produits partagés)=576,27

Bilan moral :

Activité réduite cette année au niveau des actions sur la scène associative locale, ainsi que sur les soirées proposées, malgré une conférence sur l'agro-foresterie et un film apprécié sur les origines de la pomme. Récapitulatif des venues ponctuelles de producteurs (glace, biscuits, vin de Gironde), Artisans du Monde continuant au rythme d'1 fois/ mois.

Avec l'arrêt d'activité maraîchère de Jean-Michel se posait la question de maintenir ou non l'association. L'impuissance devant le problème de foncier qu'il a rencontré est évoquée (SAFER qui ne peut pas préempter si la terre n'est pas à vendre mais seulement en fermage, recours à la chambre d'agriculture ou au maire inutiles, petite intervention de la Mamap de Montoire auprès du voisin sans effet.), il ressort que faire circuler l'information, dénoncer cet état de fait est sans doute le minimum nécessaire (voir affiche envoyée par Jean-Michel).

L'idée de maintenir l'association jusqu'à l'installation d'un nouveau producteur semble majoritaire, à la condition qu'il y ait suffisamment de commandes pour que les producteurs continuent à venir. Tout le monde n'est pas d'accord sur la fréquence à envisager pour les permanences mais il apparaît que c'est difficile de faire converger les « arrivées » de viande sur un jour régulier, et que le rythme hebdomadaire est la condition pour qu'Emmanuel continue à venir. Plusieurs se questionnent sur leur ré-adhésion car ils hésitent à venir toutes les semaines uniquement pour le pain, il semble qu'on fera le point à travers les ré-adhésions effectives en début d'année. Il sera finalement décidé par le bureau que l'adhésion soit valable pour deux années (2015-2016).

On s'oriente donc vers un dépôt hebdomadaire pour le pain, chacun s'occupant de passer la commande en début de mois ; on envisage un formulaire qui soit plus facile à remplir en ligne pour ce faire, et pour le règlement il peut se faire par courrier ou certainement par chèque la semaine précédente, Emmanuel les récupérant à la livraison. Avant la livraison du 8 janvier prochain par exemple, dès que nous aurons reçu les nouveaux tarifs il faudra penser à commander. Le lait et la crème fraîche resteraient payable en espèce au mois, les commandes étant toujours consignées sur la feuille affichée au local, comme pour les œufs qui continuent tous les 15 jours (Colette), et les différentes viandes (voir site : www.gacvendome.org/les-produits-ditribués-les-producteurs/)

Les bulletins d'adhésion seront à disposition de chacun prochainement, sachant que l'embauche d'une personne pour s'occuper des commandes et contacts avec les producteurs reste une piste : cela est proposé à Jean-Michel, et Catherine évoque aussi Stéphanie, qui travaille avec M. et Mme Boulai ; finalement Noëlle se proposera pour les premiers mois. Les membres du bureau (Jean-Christophe, Catherine, Fabienne, Rémi, Colette, Jean-Michel, Lisa et Ghislain) ne se représentent pas tous, mais Jean-Christophe, Catherine, Fabienne, Lisa, Rémi et Colette sont réélus à l'unanimité pour une période de 6 mois.

Jean-François, éducateur et moniteur d'atelier maraîchage est en cours d'installation avec D. et S. Brian (membres de l'ADEEAR et producteurs de lait bio à Epuisay), il présente son projet en fin de réunion : traction animale, agro-foresterie, travailleurs locaux en réinsertion, commercialisation par paniers sur Mondoubleau, Sargé, Savigny, Vendôme. Les serres seront en fonctionnement courant février (chauffées par une unité de méthanisation) et il sera salarié de la ferme au début, avant que le jardin d'insertion (6 ETP à l'ouverture, soit 12 personnes à mi-temps) ait un fonctionnement plus autonome. Il souligne que c'est un projet de territoire, qu'il est en attente de réponses administratives et qu'il ne peut pas savoir encore quand il sera en mesure de fournir des légumes, entre 3, 6, 9 mois.